



- Aux Présidents des syndicats départementaux

Pour information :

- Aux Conseillers départementaux
Aux Présidents et Vice-Présidents des conseils régionaux

Paris, le 14 février 2022

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, **notre réforme statutaire est désormais en ordre de marche**, suite à l'adoption de nos nouveaux statuts par l'Assemblée Générale du 12 mars 2021, et du règlement intérieur approuvé par le Conseil confédéral du 9 octobre 2021.

Nous vous rappelons que cette réforme est motivée par **l'urgente nécessité de pouvoir organiser un appel à cotisation national**, pour les départements qui ne le font pas ou plus depuis longtemps, mais aussi **organiser la vie syndicale départementale et régionale**, lorsqu'il n'existe plus aucune activité.

Ainsi, est-il nécessaire de **trouver une solution pour les syndicats départementaux en déshérence, mais aussi pour ceux qui souhaiteraient définitivement se décharger de toute contrainte organisationnelle et financière.**

Pour les syndicats départementaux ayant toujours une vie syndicale active, ils pourront quant à eux faire le choix de continuer à fonctionner sans changement. Ceux-ci feront leurs propres appels à cotisations et reverseront au national la part correspondante. Ils continueront ainsi à être autonomes au niveau organisationnel et financier.

Dès lors, d'ici le 12 mars, nous vous demandons par retour de courrier (ou mail) de bien vouloir vous déterminer sur l'une des deux propositions suivantes, concernant votre syndicat départemental :

- **Proposition 1** : Organisation de la logistique syndicale par le national et processus de dissolution du syndicat
- **Proposition 2** : Organisation de la logistique départementale et maintien du syndicat

Dans le cas où vous souhaiteriez vous positionner sur la première proposition, nous prendrons contact avec vous très rapidement pour vous assister dans l'ensemble des démarches.

Bien amicalement,

Docteur Stéphane LANDAIS
Secrétaire Général
01.43.18.88.13
stephane.landais@csmf.org